

(A) Tout savoir sur le chantier échanges et communication

Les buts du chantier

- Donner à la correspondance la place prépondérante qu'elle doit occuper dans la pratique quotidienne de la pédagogie Freinet.
- Faciliter la mise en contact des classes pratiquant la pédagogie Freinet.
- Créer des liens entre les divers modules s'intéressant à la correspondance.

Les structures du chantier

- Un bulletin de liaison interne : *Echanges et communication*, ouvert à tous ceux qui pratiquent la correspondance. **Responsable du bulletin** : Jean-Pierre TETU, Ecole de Cliponville, 76640 Fauville-en-Caux.
- Un service de correspondance nationale et internationale, qui permet de répondre aux besoins de chacun.

Responsable de la coordination : Roger DENJEAN, Beauvoir-en-Lyons, 76220 Gournay-en-Bray.

Responsables des circuits d'échanges :

- Élémentaire et maternelle (correspondance classe à classe) : Philippe GALLIER, Ecole de Bouquetot, 27310 Bourg-Achard.
- Enseignement spécialisé : Bruno SCHILLIGER, 4, rue Lucien-Brière, 78460 Chevreuse.
- Second degré : Huguette GALTIER, 'Le Ménillet, Ouville l'Abbaye, 76760 Yerville.
- Correspondance naturelle : Brigitte GALLIER, école de Bouquetot, 27310 Bourg-Achard.
- Echanges de journaux scolaires : Louis LEBRETON c/o PÉRIER, route des Crêtes, Saint-Simon, 15130 Arpajon-sur-Cère.
- Correspondance internationale : Jacques MASSON, 162, route d'Uzès, 30000 Nîmes.
- Correspondance en espéranto : Emilé THOMAS, 17, rue de l'Iroise, 29200 Brest.
- Correspondance par télématique : André TERRIER, école publique de Saint-Laurent-la-Vallée - 24170 Belves.
- Correspondance vidéo : Jean-Luc SERRES, école publique - 24230 Saint-Antoine-de-Breuilh.

Pour bénéficier des services du chantier

- Demandez la fiche B à votre délégué départemental.
- Retournez cette fiche au responsable du type de correspondance choisi (autant de fiches B que de types d'échanges demandés).
- Joignez à votre envoi un chèque couvrant l'abonnement au bulletin et les frais de fonctionnement du chantier :

45 F pour 1 classe
55 F pour 2 classes
65 F pour 3 classes ou plus

Bibliographie

Correspondance :

- Ouvrages :**
- *Les techniques Freinet de l'Ecole moderne* (Colin).
 - *La pédagogie Freinet par ceux qui la pratiquent* (Maspéro).

Dossiers pédagogiques :
128-129-130 *Perspectives de l'éducation populaire*.

Pourquoi-Comment ? :
La correspondance et le voyage-échange.

Journal scolaire :

- Ouvrages :**
- *Le journal scolaire* (C.E.L.).
 - *Le texte libre, écriture des enfants* (Maspéro).
 - *Le journal et l'école* (Casterman).

B.E.M. :

- 3 *Le texte libre*.
- 7 *La lecture par l'imprimerie à l'école*.
- 8-9 *Méthode naturelle de lecture*.

Dossiers pédagogiques :

- 8 *L'imprimerie et le journal scolaire*.
- 116 *La sérigraphie à l'école*.

Pourquoi-Comment ? :
Le journal scolaire aujourd'hui.

Toute correspondance en pédagogie Freinet implique des engagements

Dans tous les cas, je m'engage à

- Etablir des relations personnelles avec le ou les correspondant(s) pour mettre au point les conditions d'échanges, les désirs, les buts, expliciter les problèmes.
- Rester en liaison avec le groupe I.C.E.M. de mon département au sein duquel sont discutés les problèmes de la pédagogie Freinet.
- Mettre en place des formes de travail et une organisation de classe qui permettent à la correspondance d'avoir le maximum d'efficacité.

Si je demande une correspondance de classe à classe, je m'engage à

- Adresser régulièrement tous les éléments susceptibles d'intéresser les amis correspondants, en veillant à l'équivalence et à l'intensité des échanges.
- Expliciter tout retard, toute interruption, toute anomalie dans les échanges engagés.

Si je m'inscris dans un circuit de correspondance naturelle, je m'engage à

- Attendre le besoin (collectif ou individuel) de correspondre.
- Respecter les démarrages, tardifs ou spontanés, quelle qu'en soit la forme.
- Laisser la correspondance se développer le plus naturellement possible.
- Ne laisser aucune lettre sans réponse : si aucun enfant ne souhaite répondre à une demande, c'est le maître qui prend le relais.
- Répondre à toute demande dans un délai raisonnable (15 jours maximum).

Si je m'inscris dans un circuit de correspondance par télématique, je m'engage à

- Consulter (et faire consulter) fréquemment la boîte.
- Tenir à jour les échanges, et pour cela, en conserver une trace.
- Faire répondre rapidement et régulièrement aux messages.

Si je m'inscris dans un circuit de correspondance vidéo, je m'engage à

- Répondre à toute cassette dans un délai raisonnable (15 jours maximum).
- Faire en sorte que les enfants prennent progressivement en main l'outil vidéo (conception et manipulation).

Si je m'inscris dans un ou plusieurs circuits d'échanges de journaux scolaires, je m'engage à

- Envoyer mon journal à toutes les classes de l'équipe dès sa parution.
- Les avertir en cas d'interruption du service.
- Adresser également à chaque parution :
 - un exemplaire au responsable du module : Louis LEBRETON ;
 - un exemplaire à I.C.E.M., B.P. 109, 06322 Cannes La Bocca Cedex ;
 - deux exemplaires au responsable du chantier « Journal scolaire » de votre niveau de classe (pour les adresses, consulter le « Tout savoir sur le chantier Journal scolaire »).

Conseils aux éditeurs de journaux scolaires

Le journal scolaire, par la puissante motivation qu'il crée, par l'élargissement du public, par les échanges qu'il institue, est le complément indispensable du texte libre.



Le contenu du journal scolaire

Il serait ridicule et peu éducatif de singer la presse commerciale : nous avons mieux à faire ! Le journal scolaire contient d'abord et avant tout des dessins et des textes choisis par la classe : récits, contes, poèmes, reportages, enquêtes... On peut y inclure des recherches originales en mathématiques, sciences, histoire, géographie, étude du milieu... Certains y ajoutent des jeux (charades, devinettes), une page de vie... Tout est bon, à condition que ce qui est publié soit le reflet authentique d'un travail d'enfants. Ne pas oublier que, pour intéresser le lecteur, le journal scolaire doit être varié, bien présenté, richement illustré.



La diffusion du journal scolaire

Si votre journal scolaire ne sort pas des murs de la classe, il reste un outil exclusivement pédagogique, dont vous gardez la totale maîtrise, et qui n'est donc soumis à aucune règle particulière. Par contre, à partir du moment où un journal scolaire est diffusé hors de l'école, il tombe sous le coup de la réglementation générale des périodiques. Si vous voulez rester dans le cadre d'une parfaite légalité, il vous faudra donc d'abord déclarer officiellement votre journal. Par la suite, si vous souhaitez que ce journal puisse circuler par la poste au tarif des périodiques, vous devrez :

- 1) demander un numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. (l'I.C.E.M. est habilité à faire pour vous cette démarche) ;
- 2) déposer auprès des P.T.T. une demande de circulation en périodique. Avant d'entreprendre toutes ces démarches, demandez une fiche C à votre délégué départemental. Vous y trouverez :
 - un modèle de déclaration officielle d'un journal ;
 - une demande d'inscription à la C.P.P.A.P. ;
 - un modèle de demande de circulation en périodique.



A qui envoyer son journal ?

Bien sûr, les correspondants sont les premiers destinataires, qu'il s'agisse des classes inscrites dans votre équipe d'échanges, ou tout simplement de celles avec lesquelles vous entretenez une correspondance régulière. Dans tous les cas, votre journal sera le bienvenu, surtout s'il est propre, agréable, bien lisible et richement illustré. (Notons à ce sujet que le « Fichier de techniques d'illustration du journal scolaire », édité par la C.E.L., peut être d'un grand secours).

Quand vous recevez un journal scolaire, n'hésitez pas à en faire faire une analyse critique. Cette analyse, que nous souhaitons essentiellement positive (j'ai bien aimé, j'ai remarqué, j'aimerais savoir...), constituera un élément supplémentaire de valorisation lorsqu'elle sera reçue par les correspondants qui ont imprimé le journal.

En plus de l'envoi aux correspondants, n'oubliez pas d'envoyer régulièrement votre journal à la mairie (dépôt légal), à l'I.C.E.M. - Journaux scolaires, B.P. 109, 06322 Cannes La Bocca Cedex, à votre I.D.E.N., au délégué départemental I.C.E.M. de votre département et au responsable des échanges de journaux si vous faites partie d'une équipe.

La déclaration officielle du journal scolaire

En France, aucun imprimé ne peut être diffusé sans autorisation spéciale. Il est donc obligatoire de déclarer officiellement votre journal scolaire. Il suffit, pour cela, de faire au Procureur de la République de votre arrondissement la demande prescrite par l'article 7 de la Loi :

« Avant la publication de tout écrit périodique, il sera fait, au Procureur de la République, une déclaration concernant :

1. le titre du journal et son mode de parution (mensuel, bi-mensuel, etc.) ;
2. le nom, prénom, date, lieu de naissance, demeure du gérant (qui doit être majeur) ;
3. l'imprimerie où il doit être imprimé (pour notre cas, indiquer : « Imprimerie spéciale de l'école » à...).

Toute mutation dans les conditions ci-dessus sera signalée dans les jours qui suivront. Les déclarations seront faites par écrit et signées du gérant. »

Le gérant doit joindre à sa demande un extrait de casier judiciaire.

Le Parquet délivrera un récépissé de dépôt.

La loi exige le dépôt en quatre exemplaires, à la mairie ou au Parquet du Procureur de la République, de chaque numéro du journal. En général, et par dérogation à la Loi, peu d'écoles font ce dépôt légal. Il suffit de faire le service à l'Inspection départementale, chargée de la surveillance, et dire au besoin à la police qu'on a fait le dépôt chez l'I.D.E.N.



L'inscription à la C.P.P.A.P.

La déclaration du journal au Procureur de la République n'est qu'une formalité légale, obligatoire pour la surveillance de la publication. Elle ne donne aucun droit pour la circulation en périodique. Pour avoir cette autorisation, il faut faire une demande qui est subordonnée à l'autorisation préalable de la Commission paritaire des publications et agences de presse (C.P.P.A.P.).

A la suite des démarches qui ont été menées nationalement par notre mouvement, une loi spéciale a été votée, autorisant les journaux scolaires, imprimés selon la technique Freinet, à circuler en périodiques (loi n° 50-60 du 3 février 1953, article 4, J.O. du 4 février 1953, pages 1 061 et 1 062). C'est l'I.C.E.M. qui a la charge de regrouper les demandes et qui fait attribuer un numéro d'inscription à la C.P.P.A.P.

Si vous désirez obtenir le droit pour votre journal de circuler en périodique, retournez d'abord à I.C.E.M. (journaux scolaires), B.P. 109, 06322 Cannes La Bocca Cedex le questionnaire C dûment rempli, avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle et 4 timbres au tarif « rapide » en vigueur. Vous recevrez alors un numéro que vous devez mentionner sur la couverture du journal (N° ... P.Sc.). Si vous êtes membre du groupe départemental de l'I.C.E.M., vous pouvez faire précéder ce numéro de la mention « Pédagogie Freinet ». En attendant de recevoir ce numéro, votre journal ne peut circuler que comme pli non urgent.



La circulation en périodique

Pour bénéficier du tarif « périodiques », dès que vous aurez le numéro d'inscription, vous adressez une demande à votre direction départementale des P.T.T. (par l'intermédiaire du receveur de votre localité) et vous pouvez faire vos envois au tarif « périodique » dès réception de l'autorisation des P.T.T. Votre demande devra préciser le titre de la publication, la périodicité, le bureau de dépôt, le mode d'affranchissement, le nombre moyen d'exemplaires par expédition, la date du premier dépôt, le numéro et la date de délivrance du certificat d'inscription à la C.P.P.A.P.

Il faudra joindre à votre demande 2 exemplaires de votre dernier journal et 1 photocopie du certificat d'inscription à la C.P.P.A.P.

Attention ! Il est interdit de fixer la bande adresse au journal : elle doit coulisser librement pour permettre le contrôle. Si vous préférez expédier votre journal sous enveloppe (ce qui est préférable compte tenu de la qualité de nos publications), les enveloppes devront être non closes et porter les mentions réglementaires : (dépôt à la poste accompagné d'un bordereau n° 1289 E). Si vous êtes muté(e), le journal peut changer de gérant. Si votre successeur en continue l'édition avec le même titre, il doit signaler le changement au Procureur et aux P.T.T. en gardant le numéro de P.Sc.

Mentions obligatoires à porter sur les journaux à expédier : Sur la couverture, en première page : le titre, la périodicité, le numéro, la date de parution, l'adresse de l'école (ajouter le niveau de la classe), le numéro P.Sc., le prix de vente au numéro, le nom du gérant et les nom et domicile de l'imprimeur (pour nous : « Imprimerie spéciale de l'école à... »).

I.C.E.M. - PÉDAGOGIE FREINET
CORRESPONDANCE SCOLAIRE

CHANTIER ÉCHANGES ET COMMUNICATION

B

IMPORTANT

NOM (M., Mme, Mlle) : _____

Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. : _____

Adresse de l'école : _____

Tél. : _____

Directeur(trice) : OUI NON

Je m'abonne au bulletin « Echanges et communication »
(remplir la partie gauche de cet imprimé)

Je demande des correspondants
(remplir la partie droite)

- Dans tous les cas :
joindre un chèque non daté au tarif en vigueur (voir imprimé A)
libellé au nom de : I.C.E.M.-76.

- Si vous demandez des correspondants, ou si vous souhaitez
échanger votre journal, joindre en plus deux enveloppes
timbrées à votre adresse.

IMPORTANT :

1. - UNE FICHE B POUR CHAQUE TYPE D'ÉCHANGE
DEMANDÉ.

2. - JAMAIS 2 FICHES AU MÊME RESPONSABLE.

3. - ON NE PAIE QU'UNE FOIS :

45 F pour 1 classe
55 F pour 2 classes
65 F pour 3 classes ou plus

Chèque envoyé à un autre responsable : OUI NON

Lequel ? _____

Fait à _____ le _____

Signature :

CETTE FICHE TIENT LIEU DE
BULLETIN D'ABONNEMENT
A NOTRE REVUE
« ÉCHANGES ET COMMUNICATION »

Ecrire très lisiblement dans ce cadre :

NOM - Prénom - Adresse complète à laquelle devra être envoyé
le bulletin « Echanges et communication ».

TYPE D'ÉCHANGE DEMANDÉ

1. - Correspondance classe à classe

De même niveau

De niveau différent

Lequel ? _____

Priorité aux techniques audiovisuelles

Pour un pays étranger :
Lequel ? _____

En français ?

Dans la langue du pays ?

En espéranto ?

2. - Correspondance naturelle

(circuits de 10 à 20 classes)

3. - Correspondance par télématique sur réseau

4. - Correspondance vidéo (circuits de 2 à 4 classes)

5. - Echanges de journaux scolaires

Dans équipe(s) de 6 (5 classes + la mienne)

TITRE de mon journal : _____

PÉRIODICITÉ : _____

Inscrit à la C.P.P.A.P. : OUI NON

Sous quel N° ? _____

Avec mention « Pédagogie Freinet » : OUI NON

**DANS TOUTS LES CAS
NE PAS OUBLIER DE PRÉCISER LE(S) NIVEAU(X)**

TYPE DE MA(MES) CLASSE(S)

Maternelle

NIVEAU(X) _____

Élémentaire

Enseignement
spécialisé

AGE(S) _____

2^d degré

EFFECTIF(S) _____

L.E.P.

Précisions supplémentaires :

**Demande d'inscription à la Commission Paritaire
des Publications et Agences de Presse
pour la circulation en périodiques des journaux scolaires
publiés selon les techniques Freinet**

1. Partie à remplir par le demandeur :

Titre du journal _____

Nom et adresse de l'école : _____

Nom et adresse de l'instituteur (trice) responsable : _____

Périodicité du journal (rayer les mentions inutiles) : bi-mensuel, mensuel, bi-trimestriel, trimestriel.

Joindre à la présente demande :

- une enveloppe timbrée à votre adresse,
- 4 timbres au tarif « lettres » en vigueur.

Adresser le tout à :

I.C.E.M. journaux scolaires
B.P. 109
06322 CANNES LA BOCCA CEDEX

A _____ le _____

Signature + cachet de l'école :

2. Partie qui sera retournée au demandeur :

Récépissé d'inscription d'un journal scolaire à la C.P.P.A.P.

Titre du journal : _____

Nom et adresse de l'école : _____

Numéro d'inscription officiel sur la liste « Techniques Freinet » à la Commission Paritaire :

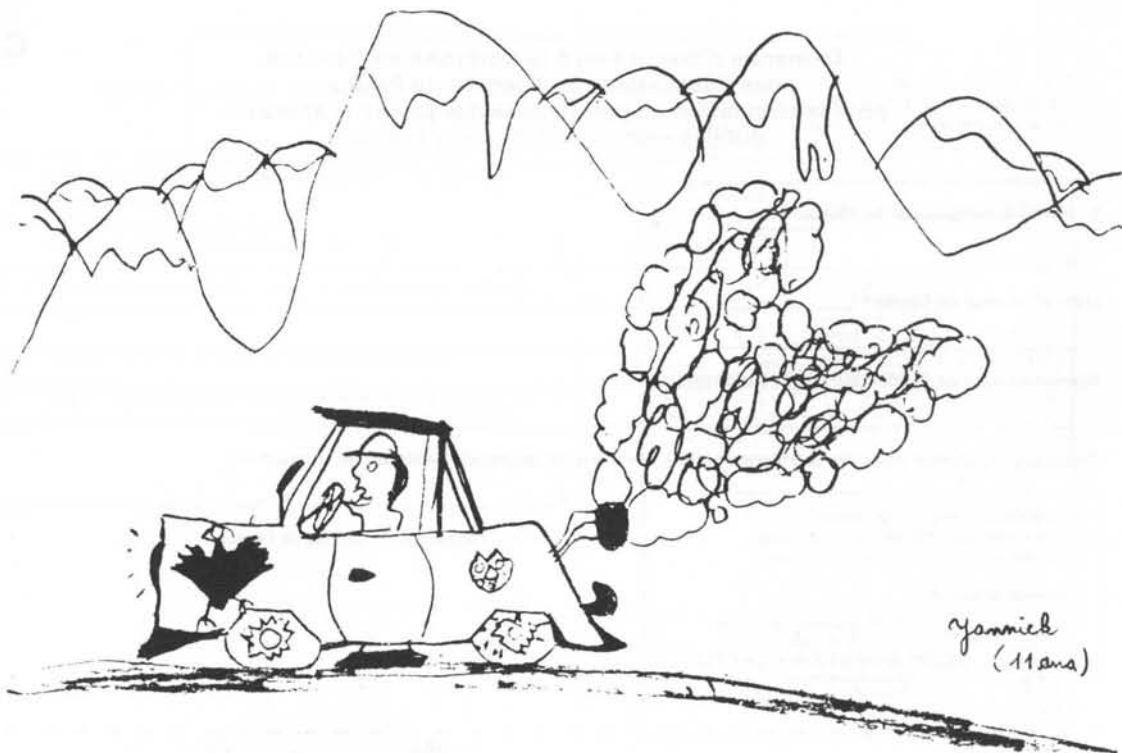
(Ce n° devra obligatoirement figurer sur la couverture de votre journal et sur la bande ou l'enveloppe d'expédition.)

P.Sc.

Pour information :

L'adresse de la délégation I.C.E.M. - pédagogie Freinet de votre département :

M. _____



MODÈLE DE DÉCLARATION OFFICIELLE D'UN JOURNAL SCOLAIRE

Nom de l'élève _____
Adresse _____

M. _____
instituteur (trice) à _____
à Monsieur le Procureur de la République de (votre chef-lieu
d'arrondissement) : _____
Monsieur le Procureur de la République,
J'ai l'honneur de vous informer que ma classe - mon école
se propose de publier, à compter du _____
un journal scolaire répondant aux conditions suivantes :

Titre du journal : _____
Périodicité : _____
Responsable de la publication :
• NOM, prénom : _____
• Date et lieu de naissance : _____
• Domicile : _____
Conditions d'impression : imprimerie spéciale à l'école de : _____

Le dépôt _____
Journal se fera auprès de l'Inspecteur(trice)
nationale de la circonscription de _____

23

Je tiens à vous faire savoir que je
ne veux pas enregistrement la présente
déclaration, conformément à la loi.

le _____

judiciaire.

MODÈLE DE DEMANDE DE CIRCULATION EN PÉRIODIQUE

Nom de l'école _____
Adresse _____

M. _____
instituteur (trice) à _____
à Monsieur le Directeur départemental des P.T.T. à (votre chef-
lieu de département) : _____
Monsieur le Directeur départemental,
J'ai l'honneur de solliciter, pour notre journal scolaire (titre) :

déclaré à Monsieur le Procureur de la République de _____
et inscrit à la Commission
paritaire des publications et agences de presse sous le numéro : _____
PSc, l'autorisation de circuler en
périodique.

Je vous transmets à cet effet l'imprimé n° 406 et la formule
complémentaire (*) dûment remplis et signés.

Veuillez agréer...

A _____ le _____

Signature - cachet de l'école :

Pièces jointes :

- copie du récépissé de déclaration à Monsieur le Procureur de la République ;
- copie du récépissé d'inscription à la C.P.P.A.P. ;
- deux exemplaires du dernier numéro de notre journal.

(*) Ces deux imprimés sont à demander au préalable à votre
receveur des P.T.T.

Le chantier « Échanges et Communication » peut vous aider à trouver des correspondants.

Il publie un bulletin de liaison interne, ouvert à tous ceux qui pratiquent la correspondance.

Pour bénéficier de ces services, renseignez-vous à l'adresse suivante :

Jean-Pierre TÊTU
École de Cliponville
76640 Fauville-en-Caux

" ECHANGES et COMMUNICATION " 13
... où l'on parle de correspondance...



nouvelle série
19
JUILLET 88

Bulletin de Travail
du Groupe Départemental
de Seine - Maritime
de l'École Moderne

PEDAGOGIE FREINET

Bulletin d'information pédagogique bi-trimestriel
Suzanne de Sophie
(12 ans)